

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/10/ 2022
et publié ou notifié
le 07/10/ 2022

*République française
Département du Cantal
COMMUNE DE MONTMURAT*

Séance du vendredi 30 septembre 2022

Date de la convocation: 23/09/2022

Membres en exercice :
11
L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,

Présents : 8
Présents : Gilbert DOMERGUE, Bernard BOUTARIC, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Daniel LEVEAU, Armelle MASCOU

Votants : 9
Représenté : Michel LATAPIE

Excusés : Sébastien LAVAURS, Sandrine TEISSEDRE

Secrétaire de séance : Pierre COUTTIN

DE_050_2022 - Objet : Transport scolaire 2022-2023 : Aide aux parents

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé par délibération du 5 novembre 2020 de prendre en charge la participation due par les parents résidant à Montmurat pour le transport scolaire des enfants du RPI St Santin- St constant et des collégiens de Maurs.

En conséquence, Monsieur le maire propose au conseil de poursuivre cette action d'aide aux familles. Le montant de la participation par élève est de 120€. A ce jour trois enfants sont inscrits au ramassage scolaire, sachant que ce nombre peut évoluer en fonction du départ ou de l'arrivée de familles.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-APPROUVE cette proposition

-DECIDE de verser une aide aux familles des enfants inscrits au RPI St Santin-St Constant et aux collèges et public du Maurs sur présentation de leur facture.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Gilbert DOMERGUE

Le secrétaire de séance
Pierre COUTTIN